



Chère Pont-Péannaise, cher Pont-Péannais,

Au nom du nouveau conseil municipal, je vous remercie, électrices et électeurs de Pont-Péan, de la confiance que vous nous avez accordée malgré un scrutin impacté nationalement par la crise sanitaire. Vous

nous avez témoigné tout l'intérêt que vous portez à la vie locale. Je remercie également les conseillers pour la confiance et l'appui qu'ils m'ont apportés. Je sais que je pourrai compter sur eux grâce à leur motivation et aux qualités de chacun. **Ensemble, nous mettrons toutes nos compétences et notre disponibilité au service des habitants dans l'intérêt de la commune. Notre objectif est de porter l'écologie, la solidarité et la démocratie au centre des débats.**

Je tiens, avec le conseil municipal, à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pendant cette crise sanitaire sans précédent de la Covid-19. Qu'ils soient des domaines de la santé, de l'éducation, de l'économie, de l'accompagnement des acteurs sociaux, des associations, mais aussi de simples citoyens qui se sont portés volontaires spontanément pour nous accompagner auprès de la population et notamment des plus fragiles, nous leur exprimons toute notre gratitude.

Ce message s'adresse aussi aux Pont-Péannais pour leur respect des règles, d'autrui, des professionnels au travail, en appliquant les normes de distanciation physique. Il est aussi à destination de nos couturières et makers qui ont créé masques et visières avec beaucoup d'abnégation. Ils ont permis à nos commerçants et aux personnels soignants de se protéger et de vous protéger tout en continuant à vous procurer les aliments de première nécessité et les services indispensables dans une situation de pandémie.

Enfin pour nos agents communaux, pour leur mobilisation sans faille à assurer la continuité des services publics, je tiens à renouveler ma reconnaissance et mes remerciements.

Ils se sont mobilisés avec les enseignants sur le terrain pour assurer la garde des enfants du personnel soignant, mais aussi l'entretien de la voirie et des espaces verts, les missions d'état civil, l'entretien et le nettoyage des locaux fréquentés par les enfants lors de la réouverture des écoles. Ils ont aussi assumé la réception du public, les appels des Pont-Péannais, la diffusion de l'information, le soutien technique. D'autres ont également poursuivi leurs missions

en télétravail pour permettre entre autres le bon fonctionnement des services administratifs. Certains d'entre eux ont été mobilisables sur le terrain et disponibles à la moindre nécessité. Qu'ils en soient tous remerciés.

À peine sortis de la crise sanitaire, nous devons faire face à un enchevêtrement de crises : économique, sociale, écologique et démocratique. Il est donc urgent de mettre au cœur du processus démocratique la citoyenneté, pour mieux nous préparer aux enjeux de demain. Nous aurons à inventer ensemble de nouvelles façons d'interagir face aux défis de la transition écologique et sociale, des leviers et solutions à mettre en place avec des conseils citoyens et participatifs et des projets qui seront des réponses concrètes aux besoins de nos concitoyens.

Ces crises s'inscrivent toutefois dans un ensemble de transformations plus vastes, parmi lesquelles figurent au premier plan les effets du réchauffement climatique, mais également l'accroissement des inégalités. Le ralentissement économique est global et touche également les collectivités territoriales. Nous devons donc faire plus avec moins et nous organiser pour faire face à la récession qui s'annonce.

Les conséquences de la crise sanitaire vont en effet peser sur les finances de la ville. L'interruption des activités pendant la période de confinement et pour certaines au-delà (restaurant scolaire, Espace Beausoleil...) implique des baisses de produits et nous devons également faire jouer la solidarité intercommunale pour pallier aux pertes financières de la piscine ou de l'école de musique. Le CCAS devra également soutenir davantage ceux qui vont subir les conséquences sociales de cette crise.

La gestion de crise implique d'agir dans l'urgence, avec souvent peu de connaissances, dans une situation particulièrement imprévue. **Nous développerons une réserve citoyenne dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde. Ceux qui d'ores et déjà, individuellement ou dans le cadre d'associations, souhaitent y participer seront les bienvenus. Nous organiserons à l'automne une première réunion d'information pour la mettre en place.**

Dans l'attente de reprendre le cours normal de nos vies, je veux vous assurer de notre parfaite et entière solidarité, et vous invite, même après notre sortie de confinement partielle, à rester prudents, vigilants et à respecter les gestes barrières qui nous garderont de la propagation de ce terrible virus.

En attendant, nous vous souhaitons un bel été, en prenant soin de vous et des autres.

Michel Demolder, Maire



INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les règles de distanciation exigeant plus de place que la salle de conseil ne le permet, la séance a eu lieu à l'espace Beausoleil autorisant une capacité d'accueil du public de 23 participants.

Lundi 25 mai dernier s'est déroulé l'installation du conseil municipal à l'espace Beausoleil. Élu au 1^{er} tour dimanche 15 mars, la liste Nouvel Élan pour Pont-Péan a désigné sa tête de liste Michel Demolder pour devenir maire de Pont-Péan. Suivant le protocole, le maire sortant Monsieur Jean-Luc Gaudin a introduit cette séance en revenant sur ces douze années de mandat au plus proche des Pont-Péanais et en remerciant fortement tous les agents de la commune qui œuvrent au quotidien pour un service public de qualité.

Évelyne Ollivier-Lorphelin en qualité de « Sage » du conseil municipal a prononcé un discours d'introduction au vote du maire. Il portait bien évidemment sur la crise sanitaire que nous traversons mais aussi sur les futures épreuves, entre la récession économique, le dérèglement climatique et la nécessité démocratique:

“ Nous aurons donc tous ensemble à porter la transition écologique, sociale et territoriale, à notre échelle locale certes, mais résolument, si nous voulons laisser un avenir à nos enfants. ”

Évelyne Ollivier-Lorphelin

Après le vote du nouveau conseil municipal, incluant la minorité, Michel Demolder est devenu officiellement maire de la commune avec 21 voix sur 27. Il insista :

“ Devant cette crise inédite, exceptionnelle, jamais connue de mémoire d'humain, nous ne sommes en réalité qu'au début de cette crise, nous aurons besoin de faire rentrer un peu d'air frais, et j'invite ceux qui désirent se joindre à nous, à le faire, loin des confinements stériles. Nous nous dirigeons vers un monde où nous aurons moins de moyens pour plus de problèmes, la grande question est d'organiser un monde dans lequel il n'y a pas de plus en plus mais de moins en moins. ”

Michel Demolder

Un second vote a élu les adjoints au maire : Stéphane Ménard 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme ; Agnès Guillet en 2^e adjointe à la culture et patrimoine ; Mourad Zeroukhi 3^e adjoint ; en charge des finances ; Évelyne Ollivier-Lorphelin, 4^e adjointe en charge de la démocratie et communication ; Frédéric Gourdais, 5^e adjoint en charge du sport et de la vie associative ; Muriel Blouin est la 6^e adjointe à l'éducation-jeunesse-petite enfance ; Dominique Jacq, 7^e adjoint, en charge de la solidarité.

*Installation du
Conseil municipal
le 25 mai 2020
à l'Espace
Beausoleil*

*Parole
à la minorité*

La liste « L'avenir avec vous » conduite par Pascal Coulon, remercie l'ensemble de ses électeurs et de ses soutiens déçus par ce résultat obtenu dans un contexte particulier. Elle conteste le sens de cette élection et affirme que la démocratie s'en trouvera affaiblie. Dans cet esprit, nous avons déposé un recours auprès du tribunal administratif pour l'annulation du scrutin insincère et entaché d'iniquité. A Pont-Péan, le contexte est cocasse puisque le maire est élu avec seulement 23,7% des inscrits, soit 1,3% de plus que notre liste, ce qui impose de la modestie. Lors du premier conseil municipal, nous avons compris que le sectarisme politique des uns ne rimait pas avec la notion de co-construction prônée par d'autres pendant la campagne. Quoiqu'il en soit, les six élus d'opposition que nous sommes donc, Pascal Coulon, Farida Amoury, Dominique Cannesson, Maryse Audran, Yvon Le Goff et Espérance Habonimana défendront les intérêts des Pontpéanais, sur les choix structurants de la commune.

CET ÉTÉ



1

Canicule plan national

En cas de déclenchement d'alerte canicule la commune tient sur inscription (mairie@pontpean.fr ou 02 99 52 41 70) un fichier des personnes vulnérables qu'elle contacte quotidiennement. En cas de fortes chaleurs, adoptez les bons réflexes :

- mouiller son corps et se ventiler,
- maintenir sa maison au frais (volets fermés le jour),
- donner et prendre des nouvelles de ses proches,
- manger en quantité suffisante,
- ne pas boire d'alcool,
- éviter les efforts physiques,
- boire régulièrement de l'eau.

LES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ

Vous retrouverez tous les professionnels de santé de Pont-Péan sur notre site. <https://www.pontpean.fr/la-ville/lannuaire-de-la-commune/?utf8=%E2%9C%93&f=1&categorie=professionnels-de-sante&sous-categorie=&lieu=&recherche=>

URGENCES

Urgences : 112 - SAMU : 15
Police secours 17 - Pompiers : 18
Urgences pour personnes qui ont des difficultés à entendre ou à parler : 114
Élu d'astreinte : 06 76 87 77 00



2

Le C.C.A.S. se renouvèle

Le C.C.A.S. accueille informe et oriente les Pont-Péannais notamment les plus fragiles, dont les personnes handicapées et les personnes âgées. Dans le cadre de l'installation du conseil municipal, les membres de son conseil d'administration doivent se renouveler.

Si vous faites partie d'une association qui œuvre dans le domaine social vous pouvez déposer votre candidature en mairie à l'attention de Monsieur le Maire avant le 22 juin. En savoir + <https://www.pontpean.fr/au-quotidien/solidarite-emploi/centre-communal-dactions-sociales/>

4

Services enfance jeunesse cet été

• L'accueil de Loisirs

L'objectif de toute l'équipe d'animation est de permettre aux enfants de profiter pleinement des vacances tout en respectant les mesures sanitaires obligatoires. Le service ouvrira ses portes du 6 au 31 juillet et du 17 au 31 août (fermeture le lundi 13 juillet). Les inscriptions sont ouvertes du 9 au 21 juin sur le portail familles. Passée cette date les inscriptions seront étudiées en fonction des disponibilités.

• Le local Jeunes

Le service est à nouveau ouvert avec les mesures sanitaires qui s'imposent et propose d'ores et déjà une programmation pour l'été. Celle-ci est disponible sur www.pontpean.fr

3

Feux interdits

À l'exception des agriculteurs qui entretiennent le bocage, il est interdit de brûler les déchets verts. Outre la gêne occasionnée pour le voisinage, les brûlages accentuent la pollution aux particules fines. Ils contribuent, entre autres, à l'augmentation des cas d'asthme et de maladies respiratoires.

Des alternatives existent pour réduire les déchets verts au jardin : végétaux à pousse lente, tonte mulching, taille-douce, broyage, etc. Pour en savoir plus sur ces solutions : www.jardinaunaturel.org

5

Masques

La municipalité donne des masques lavables à l'accueil de la mairie à raison d'un par personne. Un justificatif de domicile est demandé.

6

Frelons asiatiques

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, appelez la mairie au 02 99 52 41 70. Elle prendra en charge par le biais d'une société de désinfection la destruction du nid.

AU FIL DES JOURS

Pont-Péan

Ouverture de la mairie

Lundi 14h-17h30
Mardi 14h-17h30
Mercredi 10h-12h et 14h-17h
Vendredi 10h-12h et 14h-17h
Samedi 9h-12h
En juillet et août, l'accueil de la mairie ne sera pas assuré le samedi matin.

Mediathèque version drive

Réouverture de la médiathèque sur rendez-vous le mardi et mercredi de 15h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

- Pour prise de rendez-vous, informations et commandes de documents : 02 99 52 80 53 mediathequeaccueil@pontpean.fr.
- Pour choisir des documents : mediathequepontpean.fr.

Services techniques

Les agents des services techniques sont fortement mobilisés par la pousse de végétaux. Leur temps de travail sera aussi impacté par les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire.

Plus d'informations

<https://www.pontpean.fr/actualite/reouverture-des-services/>

Directeur de la publication

Michel Demolder, maire

Comité de rédaction

Michel Demolder

Évelyne Ollivier

Anthony Bossard

Céline Calvar

Crédits photos

Gérard Gauchon

Anthony Bossard

CC BY-NC-SA 2.0 Alain Bachelier

CC BY-NC-ND 2.0 Bart Busschots

Avec le comité de lecture citoyen

Jean-Pierre Cudennec

Gérard Gauchon

Responsable communication

Céline Calvar

Tél : 02.99.05.75.89

Mail : communication@pontpean.fr



1 Le Marché continue cet été

La commune a souhaité faire vivre son marché tout au long de la crise sanitaire. Ce choix est conforté par le constat du bon respect des gestes barrières par les personnes fréquentant le marché. Nous les remercions vivement.

Cet été le marché continue tous les dimanches matin, avec la présence d'une partie des commerçants ambulants, notamment le fromager et le maraîcher.

4 Forum des associations

Le forum des associations se tiendra le samedi 5 septembre. En raison de la crise de la Covid-19, nous ne sommes pas encore en mesure de vous préciser le lieu de cette manifestation.

Pour en savoir plus, en temps voulu, consultez notre site internet ou communiquez nous votre adresse mail pour recevoir notre newsletter électronique publiée régulièrement ([cf: www.pontpean.fr](http://www.pontpean.fr)).



2 Danger des produits phytosanitaires

Quand vous utilisez des produits phytosanitaires, seule une petite partie épanchée atteint sa cible, le reste est disséminé dans le sol, l'air et l'eau. C'est une des plus importantes sources de pollutions des eaux. De plus, ils éliminent à la fois les nuisibles, mais aussi les insectes auxiliaires des cultures comme les pollinisateurs. Depuis 2019 la vente et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel sont interdites. Les produits de bio-contrôle, qualifiés à faible risque ou l'utilisation de plantes comme la Valériane sont des alternatives.

5 Valériane et trottoirs

Le long de votre muret, sur le trottoir, le temps a installé quelques fissures. Profitez-en pour installer à l'automne prochain la belle valériane, *Centranthus ruber* une plante de muret, qui supporte bien la chaleur. La valériane officinale peut être blanche, rose ou rouge. En association avec quelques saxifrages blancs, elle fera merveille. C'est aussi une plante mellifère. Et si vous aimez raconter de belles histoires aux enfants, autrefois, on disait qu'elle attirait les elfes.



3 Une belle synergie

Une belle initiative citoyenne, qui mérite remerciements et mise en valeur.. Pendant la période de confinement, nos services techniques ont fonctionné à effectif réduit pour respecter les consignes sanitaires. Dans plusieurs quartiers certains habitants ont nettoyé les espaces publics autour de leur domicile, trottoirs ou allées. En retour, les services techniques ont effectué le retrait des déchets verts et livré du paillage fait à partir de la taille des branches. La commune encourage les convergences entre les initiatives citoyennes et celles des services techniques.

6 Hirondelles protégées

Tout auteur d'atteinte auprès des hirondelles s'expose à une amende pouvant atteindre 15 000 euros et à une peine d'emprisonnement allant jusqu'à un an car il s'agit là d'un délit. Sont interdits en tout temps :

- la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids,
- la destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel,
- la perturbation intentionnelle en période de reproduction,
- la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale.